

Réseau des établissements français à l'étranger AEFE + Homologués

435 établissements – 225 000 élèves – 75 000 Français

Budget estimé à 1 milliard €

Réseau proprement AEFE

74 Établissements gestion directe 63 000 élèves

176 Établissements conventionnés 100 000 élèves

« Hors réseau »

Homologués : 186

62 000 élèves

Une aide en trompe l'œil

Aide de l'État au réseau AEFE

Année	2002	2008	Variation
Subvention	304 M€	290 M€	- 5 %
+ Bourses	39 M€	43M€	10 %
PEC		20M€	
Total aide de l'État	343 M€	353 M€	3%

Participation des familles au réseau AEFE

Année	2002	2008	Variation
	450 M€	500 M€	11%

L'État alourdit les charges

- **Transfert à l'AEFE de compétences immobilières sur les EGD sans transfert de budget :**
 - 40M€ supplémentaires par an sur 5 ans (Cf. Audit IGF)
 - 50M€ si le réseau se développe pour suivre présence française à l'étranger.
- **Transfert à l'AEFE et à la MLF du paiement des cotisations pour pension des personnels titulaires :**
 - Coût 124 M€ pour l'AEFE, 5 M€ pour la MLF.
 - Transfert de 100M€ (non actualisables) au budget 2009 de l'AEFE, rien pour la MLF.
 - Cotisations = 60% du salaire indiciaire => 65% en 2010.
- **Diminution drastique du nombre d'expatriés prévue dans le cadre de la RGPP**
(L'AEFE aurait obtenu qu'il n'y ait « que » 80 suppressions sur 1003 expatriés en 2009)

Les établissements paieront

- Subvention de l'état hors bourses : 290M€, inchangée pour 2009, inférieure à masse salariale des fonctionnaires 374,5 M€ qui augmente mécaniquement chaque année (GVT 4%) => Les remontées financières continueront d'augmenter.
- Coût d'un résident : 40 000€/an aujourd'hui, 60 000€ avec les cotisations pour pension.
- Les établissements assureront une grande partie des 234 M€ de la programmation immobilière 2008/2010 (Fonds propres – emprunts gagés sur les frais de scolarité - remboursement sous forme de loyers versés à l'AEFE)

Donc ... les familles paieront

- Augmentation des frais de scolarité de 60%, en euro, sur les 5 prochaines années (prévision de l'AEFE).
- Mise en place à partir de la rentrée 2009 d'une taxe correspondant à 6% des frais de scolarité (2% pour les homologués). La moitié des 30M€ récoltés devrait être consacrée à l'immobilier.
- Des déconventionnements sont à prévoir du fait de l'AEFE ou des établissements qui ne pourront faire face à cet accroissement de leurs charges.

La gratuité une réponse ?

- Elle n'est assurée que pour les lycéens si l'on en juge par le budget pluriannuel du MAE (2009/2012) qui ne prévoit pas de prise en charge pour les élèves au delà de la seconde. Programme 151: 47M€ pour les bourses +60M€ pour la PEC.
- Coût pour l'État : 60M€ largement compensés par la baisse de la subvention de fonctionnement et par les alourdissements de charges des établissements et donc des familles.
- Avec ces mêmes 60M€ on pourrait distribuer 20 000 bourses supplémentaires ! Plus de la moitié des élèves français seraient aidés .
- L'augmentation des frais de scolarité risque d'écarter les non français (88 000 élèves) indispensables à nos établissements.
- Les entreprises (Darty-Auchan..), les pays d'accueil et les établissements (Rochambeau à Washington) risquent de se désengager.

Repères sur la prise en charge

En 2008/2009

- 8 171 élèves français sont scolarisés en 1^{ère} et terminale
- 2 206 ne paient pas la scolarité (payée par employeur) 27%
- 1 811 sont déjà boursiers 22 %
- 4 154 élèves bénéficieront de la prise en charge.

Par extrapolation en 2010

- 15 000 élèves français seront scolarisés au lycée
- 4 000 seront pris en charge par employeur
- 2 850 seront boursiers
- 8 150 bénéficieront de la prise en charge. (à rapprocher des 20 000 que l'on aurait pu aider par des bourses !)

Pour assurer le développement du réseau, maintenir sa qualité et en faire un réel outil de coopération culturelle :

Le MENR doit être associé à la tutelle des Affaires étrangères

- notre système scolaire à l'étranger a une double vocation : la scolarité des élèves français et la scolarité des élèves étrangers. Cette double vocation justifie une double tutelle.
- L'enseignement français à l'étranger est un prolongement du service public d'éducation français, le Ministère de l'éducation nationale et de la recherche doit assumer ses responsabilités...

- Prise en charge des élèves français (380M€)
OU
- Prise en charge des personnels titulaires (375M€)

Coût des élèves français

- ▣ Les élèves français du réseau AEFÉ coûteraient 521 M€ s'ils étaient scolarisés en France
- ▣ Ils ne coûtent que 381 M€ dont 217 M€ sont payés par les familles.

	Effectif d'élèves français scolarisés dans les EFE*	Frais de scolarité moyens	Frais de scolarité payés par les élèves français	Coût d'un élève en France*	Coût théorique des élèves français résidant à l'étranger s'ils avaient été scolarisés en France	Coût effectif des élèves français scolarisés dans les EFE *	Coût pour l'Etat de la scolarisation des élèves français résidant à l'étranger, y compris bourses	"Economie" réalisée par l'Etat dans la scolarisation des enfants français à l'étranger.
Maternelle	12 600	2 515	31 689 000 €	4 660 €	58 716 000 €	Coût moyen d'un élève		
Primaire	29 258	2 618	76 597 444 €	5 060 €	148 045 480 €	Scolarisé dans les EFE *		
Collège	21 549	3 048	65 681 352 €	8 810 €	189 846 690 €	5 050 €		
Lycée	12 028	3 577	43 024 156 €	10 320 €	124 128 960 €	Coût total/Nb élèves	Coût effectif- Scolarités payées par familles	
Post bac	28			Non comptabilisés				
Total	75 435		216 991 952 €		520 737 130 €	380 946 750 €	163 954 798 €	356 782 332 €

* Sources : DEP - Repères et références statistiques - édition 2007 - AEFÉ - Statistiques et ratios 2006/2007